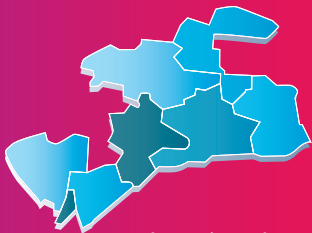




Michel MÉNARD

Membre du Groupe Socialiste,
Radical, Citoyen et Divers Gauche
Membre de la Commission
des Affaires culturelles,
familiales et sociales



Ancenis, Anetz,
Belligné, Bonnoeuvre,
Carquefou, Maumusson,
Grandchamp des Fontaines,
Joué sur Erdre, La Chapelle Saint
Sauveur, La Chapelle sur Erdre, La
Roche Blanche, La Rouxière, Le
Cellier, Le Fresne sur Loire, Le Pin,
Ligné, Couffé, Mauves sur Loire,
Mésanger, Montrelais, Mouzeil,
Nantes, Oudon, Pannecé, Pouillé les
Coteaux, Riaillé, Saint Géréon, Saint
Herblon, Saint Sulpice des Landes,
Sainte Luce sur Loire, Saint Mars La
Jaille, Sucé sur Erdre, Teillé,
Thouaré sur Loire, Trans sur
Erdre, Treillières, Varades,
Vritz.



Edito

Logement : l'État démissionnaire

Sur fond de crise économique, on s'accorde unanimement à reconnaître la crise actuelle du logement et même son aggravation. Depuis des années, les Français subissent les effets combinés d'une inflation des loyers et prix de l'immobilier et de la pénurie de logements locatifs, particulièrement dans le parc HLM où le rythme des constructions n'a pas suivi l'augmentation des besoins. Les dépenses de logement ont fortement augmenté, au point de devenir une charge insupportable pour certaines familles. La Fondation Abbé Pierre alertait ainsi encore récemment les pouvoirs publics sur la détérioration de la situation, pointant tout particulièrement le cas des personnes âgées. Le logement est aujourd'hui le premier facteur d'inégalité entre les Français, les plus modestes pouvant y consacrer près de la moitié de leurs revenus quand les plus aisés y consacrent une part plus infime...

Le logement n'est pourtant pas un bien comme les autres, mais un besoin essentiel et la condition d'une vie familiale et professionnelle stable et équilibrée. À l'échelle de la collectivité, l'enjeu est aussi celui de la cohésion sociale. Il s'agit de proposer à chacun un logement accessible et adapté à ses besoins, mais aussi d'éviter les discriminations en favorisant la mixité sociale. Annoncée dès le début de la législature, la loi sur le logement suscitait de réelles attentes, notamment pour le logement social dont on attendait qu'il soit porté au rang de priorité, avec un engagement financier à la hauteur des enjeux.

Mais ce projet de loi n'a pas marqué d'inflexion dans le désengagement de l'Etat en la matière. Une baisse de plus de 10% du budget « Ville et logement » (financement du logement social) avait déjà été annoncée lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2009. Et le projet de loi de Christine BOUTIN est surtout venu tenter de masquer ce désengagement. Après s'être déjà déchargé de ses responsabilités sur les collectivités locales, l'Etat s'en prend désormais aux caisses des organismes HLM et au « 1 % logement ». Et à la pénurie de logements abordables, le texte répond par un durcissement des critères d'attribution HLM qui va exclure, en les stigmatisant, les classes moyennes de l'habitat social. Au risque de transformer certains quartiers en ghettos pour personnes en grande difficulté.

Malgré quelques avancées obtenues de haute lutte sur le texte initial (modulation des surloyers, dérogations pour les personnes handicapées, etc.) lors de l'examen à l'Assemblée Nationale, il me faut admettre que la loi finalement adoptée par la seule majorité ces dernières semaines, loin d'apporter des solutions, pourrait venir aggraver encore la situation. Certes le Gouvernement a renoncé à toucher à l'obligation faite aux communes de compter 20% de logements sociaux après que l'article incriminé du texte initial ait été retoqué au Sénat. C'est là une réelle satisfaction, mais c'est la seule. Une politique nationale du logement à la hauteur des enjeux fait toujours défaut.

Le logement est l'une des thématiques sur lesquelles je suis particulièrement investi dans le cadre de mon mandat parlementaire. Présent tout au long des discussions sur le texte à l'Assemblée Nationale, je suis intervenu à de nombreuses reprises dans le débat. Vous pourrez retrouver ces interventions sur mon blog : www.michelmenard.fr

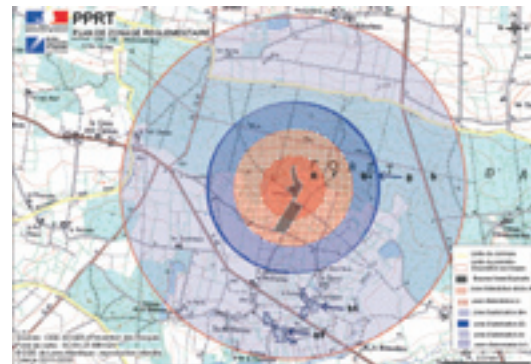
PPRT de Riaillé : quels financements pour la mise en sécurité des habitations ?

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont de nouveaux documents d'urbanisme créés à la suite de l'accident de l'usine AZF en 2001 afin de renforcer la sécurité autour des sites industriels potentiellement dangereux. La mise en place de ces PPRT est actuellement en cours et l'un des premiers à avoir été adopté est le PPRT de Riaillé autour de l'entreprise Nobel (stockage d'explosif de carrière). Un PPRT est également en cours de finalisation à Mésanger autour de la plate-forme logistique Odalis.

L'Etat, de financer ce type de travaux, j'ai interrogé le Ministre de l'Écologie et de l'Aménagement du territoire. Sa réponse, qui renvoie à des financements à la fois hypothétiques et partiels de l'Agence Nationale de l'Habitat (dont ce n'est en rien la vocation) ainsi qu'à la contribution volontaire des communes n'est pas satisfaisante. Le sujet devra donc être de nouveau porté devant le Gouvernement. Je compte pour cela sur le soutien d'autres collègues députés concernés par la mise en œuvre de PPRT et que j'ai informés de ma démarche.

Dans le cas de Riaillé, le PPRT prescrit des travaux de mise en sécurité des constructions les plus proches du site Nobel. Lors de l'adoption de ce plan, s'est posée la question du financement des travaux, les textes de référence n'ayant rien prévu en la matière. La Municipalité de Riaillé a pris ses responsabilités et décidé d'exonérer de taxe foncière (50%) les riverains concernés. Pour autant, le coût de ces travaux reste encore très largement à la charge des propriétaires.

Alerté sur le sujet et considérant qu'il doit revenir aux entreprises concernées, et éventuellement à



© DDE de Loire-Atlantique - 2006

Hôpital d'Ancenis : le soulagement !

Les conclusions de l'audit sur l'hôpital d'Ancenis viennent d'être rendues publiques. Et elles sont positives ! Le plateau technique sera maintenu et avec lui le service de chirurgie, les Urgences et la maternité.

Je me réjouis de cette nouvelle, attendue depuis des mois, notamment par les personnels de l'établissement. Les résultats annoncés viennent avant tout reconnaître leur travail et leur implication au service des patients et du territoire. Quant à la mobilisation de la population, des associations et des élus locaux, elle aura surtout permis d'adresser un message fort aux autorités compétentes à une période où l'hôpital public, a fortiori de proximité, est la cible d'attaques importantes. Le débat sur le projet

de loi Hôpital, Santé, Patients et Territoires, s'en est particulièrement fait l'écho ces dernières semaines.

J'attends désormais du Ministère que soient apportés, concernant l'hôpital d'Ancenis, des gages de maintien d'activité sur la durée. Les menaces que les autorités ont régulièrement fait peser sur son avenir ont largement desservi l'établissement. L'audit ayant permis d'attester de son efficacité et de son utilité, il convient désormais de conforter et de pérenniser son existence. A ce titre, l'implantation d'un scanner, équipement réclamé depuis plusieurs années par l'équipe médicale, est indispensable. Je saurai le rappeler à la Ministre ainsi qu'au directeur de l'ARH (Agence Régionale d'Hospitalisation).

Dernière minute : Le Groupe américain GOSS (fabrication de rotatives d'imprimerie) vient d'annoncer le démantèlement de son site nantais qui compte 300 salariés. Cette décision qui ne répond qu'aux considérations financières de l'actionnaire majoritaire (fonds de pension) est scandaleuse. J'ai saisi la Ministre de l'Economie afin que l'Etat procède à une expertise sur la situation réelle de l'entreprise et soutienne une solution de reprise dans le cadre d'un véritable projet économique.

Le saviez-vous : La loi, une fois votée, est-elle directement applicable ?

Le processus législatif ne s'achève pas avec le vote de la loi et sa promulgation par le Chef de l'Etat. L'entrée en vigueur de la majorité des lois votées est suspendue à la parution de textes d'application, élaborés par le Gouvernement et qui en définissent les modalités de mise en œuvre. Tant que ces décrets d'application ne sont pas publiés, la loi reste concrètement non applicable. Le pouvoir du Parlement est ainsi tributaire de la capacité ou de la volonté du Gouvernement à publier rapidement ces textes. Un rapport récent du Sénat dit « de contrôle de l'application des lois » vient de dresser un constat alarmant en la matière pour la législature en cours : 3 lois sur 4 votées depuis juin 2007 restent aujourd'hui inapplicables...



Création Agence MUSEUMS / 2008 / Photographie : Camille BOULLICAULT - Imprimé sur papier recyclé

Travaux parlementaires

Michel MÉNARD a également interpellé le Gouvernement sur :

-L'avenir des I.U.T.

-La crise de l'emploi industriel dans le bassin d'Ancenis

-Le doublement du crédit d'impôt pour les agriculteurs biologiques, etc.

Retrouvez l'ensemble de mes interventions sur le blog www.michelmenard.fr



Soirée-débat sur les réformes de l'école et du lycée
Treillières, le 2 mars 2009

Assistants parlementaires

Jeanne BOUREL
Matthieu LAVOIS

Secrétaire :
Catherine LEBRETON

Permanence parlementaire

4, rue Léonard de Vinci
44470 CARQUEFOU
Tél. : 02 40 68 70 04
Fax : 02 40 68 70 53
contact@michelmenard.fr

Des permanences régulières sont également assurées dans plusieurs communes de la circonscription. Nous contacter pour plus d'informations.